

Des modifications envisageables du motu proprio ?

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 21 juillet 2021

Source [Le Salon Beige] Retrouvez ci-dessous des extraits de la [réaction](#) du cardinal Müller au motu proprio.

[...] L'intention claire est de condamner la Forme Extraordinaire à l'extinction à long terme.

Dans sa « [Lettre aux évêques du monde entier](#) », qui accompagne le *motu proprio*, le pape François tente d'expliquer les motifs qui l'ont amené, en tant que porteur de l'autorité suprême de l'Église, à limiter la liturgie sous sa forme extraordinaire. Au-delà de la présentation de ses réactions subjectives, cependant, une argumentation théologique rigoureuse et logiquement compréhensible aurait aussi été bienvenue. Car l'autorité papale ne consiste pas à exiger superficiellement des fidèles une simple obéissance, c'est-à-dire une soumission formelle de la volonté, mais, bien plus essentiellement, à permettre aux fidèles aussi d'être convaincus avec le consentement de l'esprit. Comme l'a dit saint Paul, courtois envers ses Corinthiens souvent assez indisciplinés, « dans l'église, je préfère dire cinq mots avec mon esprit, afin d'instruire aussi les autres, que dix mille mots en langues ». (1 Co 14:19)

Cette dichotomie entre bonne intention et mauvaise exécution se pose toujours lorsque les objections d'employés compétents sont perçues comme une entrave aux intentions de leurs supérieurs, et qui ne sont donc même pas proposées. Aussi bienvenues que puissent être les références à Vatican II, il faut veiller à ce que les déclarations du Concile soient utilisées avec précision et dans leur contexte. La citation de saint Augustin sur l'appartenance à l'Église « selon le corps » et « selon le cœur » (*Lumen Gentium*¹⁴) se réfère à la pleine adhésion à l'Église de la foi catholique. Elle consiste dans l'incorporation visible au corps du Christ (communion dans le credo, sacramentelle, ecclésiastico-hiérarchique) ainsi que dans l'union du cœur, c'est-à-dire à l'Esprit Saint. Ce que cela signifie, cependant, n'est pas l'obéissance au pape et aux évêques dans la discipline des sacrements, mais la grâce sanctifiante, qui nous implique pleinement dans l'Église invisible comme communion avec le Dieu trinitaire.

Car l'unité dans la confession de la foi révélée et la célébration des mystères de la grâce dans les sept sacrements n'exigent nullement une uniformité stérile dans la forme liturgique extérieure, comme si l'Église était comme l'une des chaînes hôtelières internationales avec leur conception homogène. L'unité des croyants les uns avec les autres est enracinée dans l'unité en Dieu à travers la foi, l'espérance et l'amour et n'a rien à voir avec l'uniformité d'apparence, le pas d'une formation militaire ou la pensée de groupe de l'ère des grandes technologies.

Même après le Concile de Trente, il y a toujours eu une certaine diversité (musicale, festive, régionale) dans l'organisation liturgique des messes. L'intention du Pape Pie V n'était pas de supprimer la variété des rites, mais plutôt de freiner les abus qui avaient conduit à une incompréhension dévastatrice parmi les réformateurs protestants concernant la substance du sacrifice de la messe (son caractère sacrificiel et sa présence réelle). Dans le Missel de Paul VI, l'homogénéisation ritualiste (rubriciste) est brisée, précisément pour dépasser une exécution mécanique au profit d'une participation active intérieure et extérieure de tous les

croyants dans leurs langues et cultures respectives. L'unité du rite latin doit cependant être préservée par la même structure liturgique de base et l'orientation précise des traductions vers l'original latin.

L'Église romaine ne doit pas transférer sa responsabilité d'unité dans le culte aux Conférences épiscopales. Rome doit surveiller la traduction des textes normatifs du Missel de Paul VI, et même des textes bibliques, qui pourraient obscurcir le contenu de la foi. Les présomptions selon lesquelles on peut « améliorer » la *verba domini* (par exemple *pro multis* – « pour beaucoup » – à la consécration, le *et ne nos inducas in tentationem* – « et ne nous induis pas en tentation » – dans le Notre Père), contredisent la vérité de la foi et de l'unité de l'Église bien plus que de célébrer la messe selon le missel de Jean XXIII.

La clé d'une compréhension catholique de la liturgie réside dans la perception que la substance des sacrements est donnée à l'Église comme signe visible et moyen de la grâce invisible en vertu de la loi divine, mais qu'il appartient au Siège apostolique et, conformément à la loi, aux évêques d'ordonner la forme extérieure de la liturgie (dans la mesure où elle n'a pas déjà existé depuis les temps apostoliques). (*Sacrosanctum Concilium*, 22 § 1)

Les dispositions de *Traditionis Custodes* sont de nature disciplinaire et non dogmatique et peuvent être modifiées à nouveau par tout futur pape. Naturellement, le pape, dans son souci de l'unité de l'Église dans la foi révélée, doit être pleinement soutenu lorsque la célébration de la Sainte Messe selon le Missel de 1962 est une expression de résistance à l'autorité de Vatican II, autrement dit quand la doctrine de la foi et l'éthique de l'Église sont relativisées voire niées dans l'ordre liturgique et pastoral.

[...] La paganisation de la liturgie catholique – qui n'est dans son essence rien d'autre que le culte du Dieu Un et Trine – à travers la mythologisation de la nature, l'idolâtrie de l'environnement et du climat, ainsi que le spectacle de la Pachamama, ont été plutôt contre-productifs pour la restauration et le renouvellement d'une liturgie digne et orthodoxe reflétant la plénitude de la foi catholique.

Personne ne peut fermer les yeux sur le fait que même les prêtres et les laïcs qui célèbrent la Messe selon l'ordre du Missel de Saint Paul VI sont maintenant largement décriés comme traditionalistes. Les enseignements de Vatican II sur le caractère unique de la rédemption dans le Christ, la pleine réalisation de l'Église du Christ dans l'Église catholique, l'essence même de la liturgie catholique en tant qu'adoration de Dieu et médiation de la grâce, la Révélation et sa présence dans l'Écriture et la Tradition apostolique, l'infailibilité du magistère, la primauté du pape, la sacramentalité de l'Église, la dignité du sacerdoce, la sainteté et l'indissolubilité du mariage – tout cela est hérétiquement nié en contradiction ouverte avec Vatican II par une majorité d'évêques et de fonctionnaires laïcs allemands (même si cela est déguisé sous des phrases pastorales).

Et malgré tout l'enthousiasme apparent qu'ils expriment pour le pape François, ils nient carrément l'autorité que lui a conférée le Christ en tant que successeur de Pierre. Le document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur l'impossibilité de légitimer par une bénédiction les contacts sexuels entre personnes de même sexe et les relations extraconjugales est ridiculisé par les évêques, les prêtres et les théologiens allemands (et pas seulement allemands) comme étant simplement l'opinion de fonctionnaires curiaux sous-qualifiés. Nous avons là une menace pour l'unité de l'Église dans la foi révélée, qui rappelle l'ampleur de la sécession protestante de Rome au XVI^e siècle. Étant donné la disproportion entre la réponse relativement modeste aux attaques massives contre l'unité de l'Église dans la « voie synodale » allemande (ainsi que dans d'autres pseudo-réformes) et la discipline sévère de la minorité des défenseurs de l'ancien rite, l'image de la brigade de pompiers malavisée vient à l'esprit, qui – au lieu de sauver la maison en flammes – sauve d'abord la petite grange à côté.

Sans la moindre empathie, on ignore les sentiments religieux des (souvent jeunes) participants aux messes selon le Missel de Jean XXIII. (1962) Au lieu d'apprécier l'odeur des moutons, le berger ici les frappe fort avec sa houlette. Il semble aussi tout simplement injuste d'abolir les célébrations de l'« ancien » rite simplement parce qu'il attire des personnes problématiques : *abusus non tollit usum*. [...]

Espérons que les Congrégations pour les Religieux et pour le Culte Divin, avec leur nouvelle autorité, ne s'enivrent pas de pouvoir et ne pensent pas qu'ils doivent mener une campagne de destruction contre les communautés de l'ancien rite – dans la folle croyance qu'en faisant cela ils rendent un service à l'Église et promeuvent Vatican II.

Si *Traditionis Custodes* est au service de l'unité de l'Église, cela ne peut signifier qu'une unité dans la foi, qui nous permet « d'arriver à la connaissance parfaite du Fils de Dieu », c'est-à-dire l'unité dans la vérité et l'amour. (cf. Ep 4, 12-15).